

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 9 octobre 2019

Objet : _____ **Canal d'Orléans**

Le Département restaure les digues des étangs alimentant le canal d'Orléans

Propriétaire du canal d'Orléans, le Département procède à la restauration des digues de quatre étangs qui alimentent le canal d'Orléans. Ces travaux ont débuté le 1^{er} octobre à l'étang de Morche.

Pourquoi ces travaux ?

Alors que l'acquisition du canal d'Orléans est en cours de finalisation, le Département s'engage d'ores et déjà dans une démarche de mise en conformité avec la réglementation relative aux digues d'étangs. Ces textes réglementaires prévoient l'obligation d'inspecter régulièrement les ouvrages concernés, de les entretenir et de les remettre en état. La réalisation de ces travaux entrainera la mise en place ponctuelle d'un périmètre de sécurité.

Le calendrier :

- Étang de Morche → du 1^{er} au 8 octobre
- Étang Neuf → du 8 au 10 octobre
- Grand étang des Bois → du 14 au 23 octobre et du 2 au 20 décembre
- Étang de la Vallée → courant 2020

Le coût total de cette opération s'élève à 111 000 €.

Contact presse :
Cassandra Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandra.germain@loiret.fr